

Protection juridique syndicat des copropriétaires

Par CSSDC, le 05/01/2022 à 23:09

Bonjour

Notre Conseil Syndical veut prendre une assurance protection juridique.

Cela doit-il concerner tous les lots principaux de la copropriété ou seulement ceux des conseillers syndicaux

Cordialement

Par Chaber, le 06/01/2022 à 08:05

Bonjour

Si le con(trat d'assurance est au nom de la copropriété les garanties s'apppliquent à son ensemble

Par Marck.ESP, le 06/01/2022 à 08:53

Bonjour

Pour ma part, j'ajouterai si le Conseil Syndical peut vouloir prendre une assurance protection juridique dont le rôle est de prendre en charge les recours contentieux qu'il aurait à supporter ou au contraire, si ce syndicat engageait une action contre un tiers.

https://arc-copro.fr/documentation/verifiez-que-les-membres-du-conseil-syndical-soient-bien-assures-en-responsabilite

Par CSSDC, le 06/01/2022 à 08:54

bonjour,

c'est une copropriété avec un syndic professionnel et un SDC (syndicat des copropriétaires).

question complémentaire :

le contrat d'assurance est-il à faire au nom de la SDC ?

et si oui es-t-il à faire voter en assemblée générale ?

merci

Par youris, le 06/01/2022 à 10:26

bonjour,

le conseil syndical n'ayant pas la personnalité juridique, je ne vois pas l'intérêt de souscrire une protection juridique à la charge du syndicat des copropriétaires.

par contre, l'ordonnance du 2019-1101 a créé l'article 21-4 dans la loi 65-557 qui indique :

Le syndicat des copropriétaires souscrit, pour chacun des membres du conseil syndical, une assurance de responsabilité civile.

salutations

Par Chaber, le 06/01/2022 à 11:10

https://arc-copro.fr/documentation/lassurance-de-protection-juridique-negociee-par-larc-quireste-imbattable-et-surtout

Par youris, le 06/01/2022 à 11:46

j'avais (mal) compris qu'il s'agissait d'une protection juridique pour les seuls membres du conseil syndical puisque CSDCC a écrit " *Notre Conseil Syndical veut prendre une assurance protection juridique*. " .

par contre l'A.G. peut décider de prendre une protection juridique au nom du syndicat des copropriétaires.